



DÉPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT-URSIN

ARRETE DE VOIRIE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande datée du 1 juillet 2025 présentée par monsieur Théo DESCAUSE de la société SOGEA NORD OUEST TP TSA 70011 Chez Sogelink 69134 Dardilly cedex, sollicitant l'occupation du domaine public du **28 juillet au 1^{er} août 2025 pour des travaux de branchement d'eaux usées et d'eau potable**,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2213-1 à L.2213-6,

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion des travaux cités ci-dessus situés **rue de l'Eglise** à La Chapelle Saint-Ursin, la circulation des véhicules sera interdite. Les lieux **devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés**.

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :

- au Commissaire général, Directeur départemental de la police nationale du Cher,
 - au service de la police municipale,
 - au demandeur,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 7 juillet 2025

✓ **Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 08/07/2025**

Le maire-adjoint
Alain THOMAS

